

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session Hiver 2012

POL 5520-020
Politique de défense des grandes puissances
Horaire : Mardi 14h-17h

Chargé de cours : Sébastien Barthe

Bureau : A-3495

Téléphone : 987-3000, poste 4141

Courriel : pol5520h12@gmail.com

Disponibilités : Sur rendez-vous les lundi, mardi am et mercredi pm

Descriptif

Ce cours se propose d'approfondir les connaissances d'une politique de défense spécifique en fonction des interrelations entre le fait politique et le fait militaire et selon la situation géostratégique du pays dont on traite. L'analyse porte à la fois sur les déterminants historiques et organisationnels, ainsi que sur les personnes, les doctrines et les armes qui rendent compte du comportement militaire d'une grande puissance. Ce cours traitera en priorité du cas des États-Unis, mais pourrait aussi éventuellement traiter du cas d'autres pays comme l'URSS, la France, l'Allemagne, le Japon ou la Chine.

Objectifs et contenu du cours

La politique de défense et de sécurité d'un État présente une double orientation stratégique et évolue dans deux domaines différents. La première orientation est celle de la politique internationale (sécurité internationale et défense : recours possible à la force, formation des alliances et des coalitions, maîtrise des armements et désarmement, etc.). C'est un champ où les ambitions et les vocations nationales se confrontent et se défont, où paraissent constamment de nouveaux projets internationaux parrainés par des puissances diverses. La seconde orientation de la politique de défense pointe vers la société nationale elle-même. En effet, la politique de défense fait partie intégrante des politiques industrielles et de l'emploi des gouvernements. Lui est consacrée une part importante de la recherche scientifique et du développement technologique au sein des économies nationales et son influence en matière commerciale et fiscale n'est plus à démontrer.

Ainsi, la politique de sécurité nationale d'un État est partie intégrante de sa politique intérieure où justement s'affrontent les intérêts de différents groupes sociaux pour s'allouer des ressources nationales limitées. Les ramifications nationales de cette politique sont multiples et surtout cruciales pour la croissance et la prospérité continues du pays. Il n'est donc pas étonnant que toutes les grandes puissances cherchent traditionnellement à se doter d'une politique de sécurité qui leur donne des pouvoirs suffisants pour réaliser leurs potentiels nationaux, assumer leurs responsabilités au sein de l'ordre politique international tout en tentant de l'influencer.

Dans l'élaboration et l'articulation de ses politiques de défense et de sécurité, un État cherche à concilier plusieurs enjeux et déterminants parfois contradictoires. En premier lieu, la mise en relation

entre les fins politiques mondiales qu'il entend réaliser – compte tenu des défis ou des menaces que ses dirigeants perçoivent – et les voies et moyens diplomatiques, stratégiques et militaires envisagés qui lui permettront d'atteindre ces fins. En deuxième lieu, l'adéquation entre les réalisations souhaitées et les objectifs réalisables du point de vue des ressources humaines et matérielles mises à la disposition de la Nation dans un avenir proche. Enfin, la répartition équilibrée et pertinente des instruments et moyens militaires entre les différents corps d'armées et systèmes d'armes afin de réaliser les objectifs déterminés par les décideurs politiques.

Ainsi, l'objectif du cours sera de dresser un panorama des fondements, des acteurs, de l'environnement décisionnel et des principaux enjeux des politiques de défense et de sécurité nationale de ces États que l'on nomme « grandes puissances ». Une large part de notre temps passé ensemble ce semestre sera consacré à l'étude de problématiques sécuritaires contemporaines qui, si elles n'ont pas toutes, d'ores et déjà, été l'occasion de heurts entre les intérêts et préférences des grandes puissances de ce monde, pourraient bien le devenir dans un avenir rapproché. Au travers d'une pédagogie hybride conjuguant des éléments « classiques » et « actifs », j'espère vous aider à développer une vision globale et plus raffinée des problèmes de défense et de sécurité qui marquent notre époque mouvementée.

Pédagogie

Le cours **POL 5520** est destiné prioritairement aux étudiantEs de seconde et troisième années du Baccalauréat en science politique (7760), de la Majeure en science politique (2551) et du Baccalauréat en relations internationales et droit international (7060), qui portent un intérêt sincère pour l'étude des problèmes sécuritaires internationaux. Les exigences d'évaluation seront les mêmes pour touTEs, ce qui pourrait particulièrement représenter un obstacle pour certainEs étudiantEs de première année en sciences sociales (toutes disciplines confondues, y compris science politique), les étudiantEs en science politique qui n'ont pas encore suivi le cours **POL 1400 – Introduction aux relations internationales**, les étudiantEs dans des domaines très différents de la science politique, ainsi que pour les étudiantEs libres qui n'ont jamais suivi de cours de base en science politique et/ou de méthodologie en sciences sociales. Pour les étudiantEs de seconde ou troisième année dans des disciplines proches de la science politique (sociologie, géographie, histoire), il ne devrait pas y avoir de problèmes. Avoir déjà suivi les cours **POL 1350 – La guerre et la paix dans la pensée politique**, **POL 5410 – Théories des relations internationales**, **POL 5510 – Problèmes militaires et stratégiques** ainsi que **POL 5815 – Analyse sociopolitique des conflits armés** représente un atout, mais il ne s'agit pas de cours préalables à **POL 5520**.

Ce cours est conçu pour enrichir les connaissances des étudiantEs sur la politique de défense et de sécurité nationale d'une grande puissance et sur la comparaison des politiques de sécurité des grandes puissances. Il vise à familiariser les étudiantEs avec les notions fondamentales du domaine en question et à les mettre en application à travers un jeu de rôle. L'enseignement sera donc hybride, puisqu'il retiendra certains éléments d'une approche pédagogique classique (exposés magistraux de l'enseignant et conférence du 17 janvier au 14 février), qui sera par ailleurs enrichie par des éléments d'une approche pédagogique active, où les participantEs jouent un rôle primordial dans le déroulement des activités d'acquisition des connaissances de leurs pairEs. Vous serez appelÉs à vous joindre à une équipe qui, tout au long de la session, représentera une grande puissance en particulier. Le 21 février et le 6 mars, chacune des équipes présentera pour le bénéfice des autres participantEs les grandes lignes de la politique de défense et de sécurité nationale de « son » État. Par la suite, nous aborderons à chaque semaine des thèmes précis, qui feront tous l'objet d'une proposition d'accord multilatéral fictif. Chaque équipe devra alors expliquer pourquoi l'État qu'elle

représente serait favorable ou défavorable au texte proposé, en détaillant les raisons de cette prise de position. Bien qu'il ne s'agisse pas ici d'un exercice de simulation de négociation à proprement parler (puisque les équipes ne vont pas tenter de s'influencer mutuellement dans leur prise de position), le jeu de rôle proposé vise à remplir certains objectifs pédagogiques similaires : développer les capacités des étudiantEs en matière de communication stratégique collective (structure, clarté, pertinence, concision), contraindre au respect d'échéanciers serrés, développer les aptitudes au travail en équipe, favoriser la participation active à l'acquisition de connaissances par ses pairEs.

Programme de travail

DATE	ACTIVITÉ PRINCIPALE	ACTIVITÉ SECONDAIRE
10 janvier	Présentation du syllabus	Questionnaire de départ
17 janvier	Éléments d'analyse des politiques de défense et de sécurité nationale des grandes puissances, 1 ^e partie	- Entente d'évaluation - Exigences pour le 1 ^{er} exposé - Formation des équipes
24 janvier	Éléments d'analyse des politiques de défense et de sécurité nationale des grandes puissances, 2 ^e partie	
31 janvier	Le rôle des institutions internationales et régionales	
7 février	La prise de décision et la négociation	- Remise des grilles d'organisation - Exigences des exposés et fiches thématiques
14 février	Conférence : le fonctionnement d'un état-major	
21 février	Présentation des politiques de défense par les équipes	
28 février	Semaine de lecture	
6 mars	Présentation des politiques de défense par les équipes	Remise des fichiers PPT commentés
13 mars	Thème I : Le commerce illicite des armes légères	Remise d'une fiche thématique
20 mars	Thème II : Les changements climatiques	Remise d'une fiche thématique
27 mars	Thème III : La lutte au terrorisme	Remise d'une fiche thématique
3 avril	Thème IV : L'arsenalisation de l'espace	Remise d'une fiche thématique
10 avril	Thème V : La prolifération nucléaire	Remise d'une fiche thématique
17 avril	Examen final en classe et/ou par Moodle	

Travaux et exigences

ÉVALUATION	TYPE	PONDÉRATION	ÉCHÉANCE
Grille d'organisation des éléments de l'exposé oral sur la politique de défense d'une grande puissance	Note par équipe	5%	7 février

Exposé oral sur la politique de défense d'une grande puissance	Note par équipe	25%	21 février et 6 mars
Fichier PowerPoint commenté de votre exposé oral	Note par équipe	5%	6 mars
5 présentations + fiches des séances thématiques	Note par équipe	5 X 7% = 35%	13 mars au 10 avril
Examen final	Note individuelle	30%	17 avril

Les exigences spécifiques à chaque évaluation et les critères de correction seront présentés en détail le 18 janvier.

Lectures

Il n'y a pas de lectures obligatoires mais il est clair que la structure du cours vous amènera à faire beaucoup de lectures, peut-être plus que ce que vous faites habituellement dans un cours de baccalauréat. Vous trouverez sur la page Moodle du cours un document (**POL_5520_Ressources_pour_la_recherche.pdf**) détaillant plusieurs ressources facilement disponibles pour vous aider dans vos recherches.

Préoccupations environnementales

Conformément à la Politique no 37 en matière d'environnement de l'UQAM un objectif important pour moi est de réduire au maximum l'utilisation de papier et la consommation d'énergie liés à tous les aspects du cours. Pour ce faire, je compte prendre plusieurs mesures que vous trouverez détaillées sommairement ici. Je vous invite à me faire part de vos efforts et de vos suggestions.

Syllabus abrégé distribué en classe, imprimé recto-verso / Distribution du matériel pédagogique en version électronique sur Moodle / Obligation de remettre vos travaux d'équipe par Moodle / Ouverture et fermeture des luminaires selon les besoins, réduction de l'éclairage lorsque possible / Recyclage des objets de papier et de plastique qui traînent dans le local / Utilisation de tasse plutôt que de bouteilles d'eau / Utilisation du transport en commun (et marche!) pour mes déplacements (le covoiturage, l'autopartage (Communauto), le vélo, le vélopartage (Bixi) sont d'autres options qui sont tout aussi bien)

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.9 Entente d'évaluation

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.